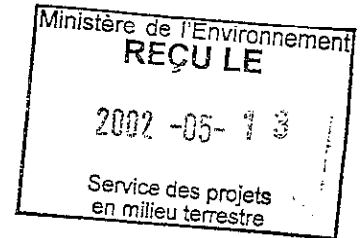

RECUEIL DES AVIS ISSUS DE LA CONSULTATION AUPRÈS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Liste chronologique

Ministères et organismes	Date	Nbre pages
1. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local,</i>	10 mai 2002,	✓ 1 page.
2. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord,</i>	21 mai 2002,	✓ 1 page.
3. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable,</i>	23 mai 2002,	✓ 1 page.
4. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier,</i>	30 mai 2002,	✓ 2 pages.
5. <i>Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord,</i>	4 juin 2002,	✓ 2 pages.
6. <i>Ministère des Régions, Direction régionale</i>	6 juin 2002,	✓ 1 page.
7. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord,</i>	6 juin 2002,	✓ 2 pages.
8. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Côte-Nord,</i>	10 juin 2002,	✓ 2 pages.
9. <i>Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable,</i>	26 novembre 2002,	✓ 1 page.
10. <i>Ministère de l'Environnement, Direction régionale de la Côte-Nord,</i>	11 décembre 2002,	✓ 1 page.
11. <i>Ministère de la Sécurité publique, Direction régionale de la sécurité civile du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord,</i>	12 décembre 2002,	✓ 1 page.
12. <i>Société de la faune et des parcs, Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord,</i>	13 décembre 2002,	✓ 2 pages.
13. <i>Ministère des Ressources naturelles, Direction régionale de la gestion du territoire public de la Côte-Nord,</i>	13 décembre 2002,	✓ 1 page.
14. <i>Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Direction de l'aménagement et du développement local,</i>	19 décembre 2002,	✓ 1 page.



Québec, le 10 mai 2002

Monsieur Denis Talbot
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf
V/Dossier: 3211-05-389
N/Dossier: X4 105 085

Monsieur,

L'examen des documents relatifs à l'étude d'impact concernant ce projet nous confirme que les préoccupations du ministère des Affaires municipales et de la Métropole ont été prises en considération de façon satisfaisante et valable. Aussi, nous n'avons pas de commentaires supplémentaires à cette étape de la procédure visant à statuer sur la recevabilité de l'étude des impacts soumise par l'initiateur du projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Claudel Gagnon

Direction de l'aménagement
et du développement local

Édifice Jean-Baptiste-De La Salle
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : (418) 691-2004
Télécopieur : (418) 643-4749

Direction régionale de la sécurité civile
du Saguenay/Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord

Baie-Comeau, le 21 mai 2002



Monsieur Denis Talbot

Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Commentaires dans le cadre de la recevabilité « Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf » (3211-05-389)

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 30 avril 2002 concernant la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet mentionné en rubrique.

Dans son ensemble, l'étude d'impact contient les éléments essentiels à notre analyse subséquente quant à son acceptabilité environnementale. D'ailleurs, la nature même des travaux qui seront réalisés rejoint les préoccupations de la Sécurité civile, soit une meilleure protection des citoyens de la municipalité de Sainte-Anne-de-Portneuf.

Pour toute demande de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec madame Martine Lapierre, responsable du dossier des évaluations environnementales pour la région Côte-Nord. Vous pouvez la rejoindre au numéro (418) 295-4904 ou par courrier électronique à martine.lapierre@msp.gouv.qc.ca.

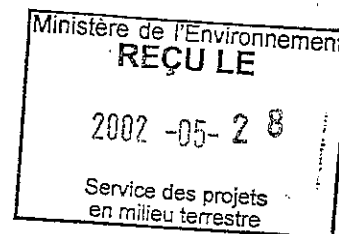
Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional

Martin Simard

MS/ML/np

c.c. M. Bernard Dubois, directeur territorial



NOTE

DESTINATAIRE : Linda Tapin

DATE : Le 23 mai 2002

OBJET : Étude d'impact « Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf » - Avis sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées -
V/R : 3211-05-389 - N/R : AUT-218 5145-04-18 [177]

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité de l'étude d'impact mentionnée en rubrique.

Compte tenu de l'absence de mention de plante vasculaire menacée ou vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée à l'intérieur de la zone d'étude, nous considérons que le projet n'aura pas d'incidence sur les plantes menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

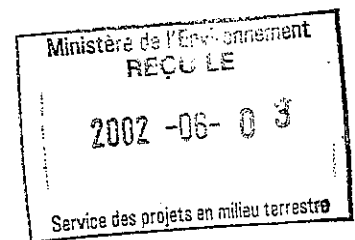
Nous jugeons donc recevable l'étude d'impact et considérons le projet acceptable au regard de notre champ de compétence.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/GJ/pd



Québec, le 30 mai 2002

Monsieur Denis Talbot
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Recevabilité de l'étude d'impact relative au réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf (3211-05-389)

Monsieur,

Votre direction nous a fait parvenir, le 30 avril 2002, une demande relative à l'objet susmentionné. L'étude concernée nous apparaît conforme à la directive de votre ministère tant au point de vue de sa structure que de la qualité du contenu en général. Nous croyons donc que les données sont satisfaisantes et valables et qu'elles nous permettront d'émettre un avis judicieux lors de l'étape de l'examen de l'acceptabilité environnementale du projet.

En effet, les descriptions des tenures, des affectations territoriales et de la végétation forestière de la zone d'étude sont bien documentées. On peut le remarquer, aux points 3.3.3 (Tenure des terres, page 37), 3.3.4.4 (Forestier, page 38) et 3.3.5.1 (Affectation des terres du domaine public, page 41), ainsi que sur la figure 3.1 présentée aux pages 24 et 25 de l'étude d'impact. De plus, nous croyons, en ce qui concerne notre champ de compétence que les impacts et les mesures d'atténuation prévues sont bien décrits notamment aux tableaux 7.1 (page 109) et 7.4 (page 115 à 121), au point 7.2.1 (pages 124 à 126) ainsi qu'au point B de l'annexe 4.

... 2

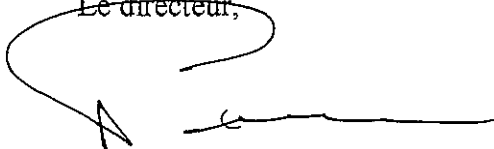
Direction de l'environnement forestier

880, chemin Sainte-Foy, local 5.50
Québec (Québec) G1S 4X4
Téléphone : (418) 627-8646
Télécopieur : (418) 643-5651
Courriel : pierre.marineau@mrn.gouv.qc.ca

Finalement, nous tenons à indiquer que la zone d'étude ne comprend pas de peuplement forestier ayant le potentiel d'être classifié « écosystèmes forestiers exceptionnels ».

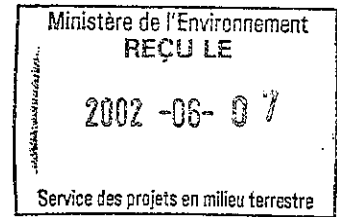
Si plus de renseignements vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec M. Richard Armstrong, ing.f., analyste de ce dossier, au numéro de téléphone (418) 627-8646, poste 4173.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Pierre Marineau, ing.f.

RA/PM/nc

c. c. M^{me} Elizabeth Bossert



Le 4 juin 2002

Madame Linda Tapin
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/R : 7322-01.11
V/R : 3211-05-389

Objet : Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf

Madame,

Vous trouverez ci-joint les questions et commentaires de la Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord concernant l'avis de recevabilité du réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf.

Nous vous transmettons cet avis dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Mario St-Pierre

Mario St-Pierre

MSP/MT/pr

p.j.

**QUESTIONS ET COMMENTAIRES
CONCERNANT LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138 À
SAINTE-ANNE-DE-PORTNEUF**

1. L'initiateur doit présenter un calendrier des travaux, notamment en ce qui concerne les interventions à l'intérieur des milieux hydriques et humides;
2. L'initiateur doit réaliser une caractérisation plus précise du ruisseau intermittent situé au centre sud de la municipalité et qui draine la petite tourbière de ce secteur. L'initiateur doit définir la nature des berges (pente, substrat, végétation, signe d'érosion, etc.), le faciès d'écoulement ainsi que le substrat du lit du cours d'eau;
3. L'initiateur doit indiquer si un inventaire de la faune ichtyenne de ce cours d'eau a été réalisé. Si tel est le cas, l'initiateur doit mentionner la méthode utilisée, la période de réalisation de cet inventaire et la localisation des stations d'échantillonnage;
4. L'initiateur doit déterminer le type de stabilisation prévu en bordure du cours d'eau et spécifier particulièrement le fait qu'aucun matériau fin (< 5 millimètres) ne sera utilisé à l'intérieur des limites de la ligne naturelle des hautes eaux;

L'initiateur doit préciser s'il compte stabiliser les berges à l'aide de végétation. Si tel est le cas, l'initiateur doit indiquer quelles espèces végétales il envisage utiliser et à quel(s) niveau(x) de la strate forestière (herbacée, arbustive et arborescente) il prévoit végétaliser les zones remaniées;

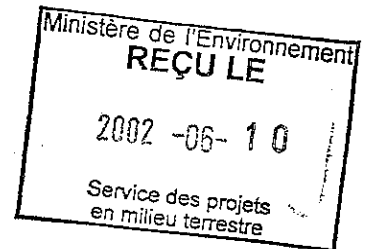
L'initiateur doit mentionner que les zones remaniées seront stabilisées immédiatement après les interventions;

5. L'initiateur doit réaliser une caractérisation faunique plus étoffée des tourbières présentes dans le secteur de l'étude. Un inventaire des petits mammifères, amphibiens et reptiles ainsi qu'un inventaire de la faune avienne devront être réalisés et permettront de déterminer la présence d'espèces menacées, vulnérables et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables;

L'initiateur devra ensuite évaluer les impacts potentiels des travaux sur les espèces présentes dans ces milieux.

Baie-Comeau, le 6 juin 2002

Madame Linda Tapin
Chef du service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^{ième} étage, boîte 83
675 boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5V7



Objet : Projet de réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf
(3211-05-389) Analyse de recevabilité de l'étude d'impact

Madame,

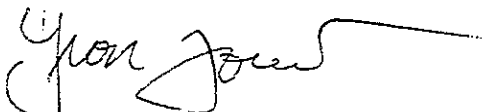
Suite à votre correspondance reçue le 3 mai 2002 relativement à l'objet en titre, il me fait plaisir de vous transmettre l'avis de la direction régionale du ministère des Régions sur la recevabilité de l'étude d'impact réalisée par le Groupe Conseil Genivar pour le compte du ministère des Transports.

À notre avis, l'étude d'impact qui a été déposée traite de façon satisfaisante de tous les éléments requis par la directive émise par le ministère de l'Environnement. L'étude permet de bien comprendre l'importance du projet, le projet lui-même et les variantes qui ont été analysées ainsi que ses impacts sur le milieu.

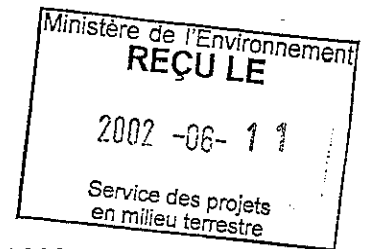
L'analyse qui a été effectuée nous apparaît donc recevable.

Veuillez accepter, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Yvon Forest



Baie-Comeau, le 6 juin 2002

Madame Linda Tapin
Chef du service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 1330.0022 S01

Objet : Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf (3211-05-389)

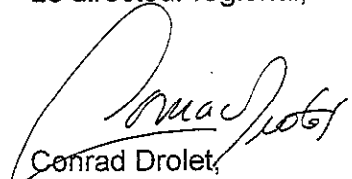
Madame,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 30 avril dernier concernant le réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf.

Vous trouverez en annexe quelques commentaires concernant notre champ d'activité.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur régional,



Conrad Drolet,
ingénieur forestier

CD/DT/mt

p.j.

Direction régionale de la gestion du territoire public
de la Côte-Nord

625, boul. Laflèche, RC 702
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4737
Télécopieur : (418) 295-4106
Courriel : cote-nord@mrn.gouv.qc.ca

ANNEXE

COMMENTAIRES

RÉAMÉNAGEMENT DE LA ROUTE 138 STE-ANNE-DE-PORTNEUF

Point 3.3.4.7 : Villégiature, récréation et tourisme (p. 42)

Une partie du littoral ainsi que la barre de Portneuf sont identifiées comme site d'intérêt particulier au plan d'affectation du territoire public et non comme site d'utilité publique.

Veillez enlever la dernière ligne du paragraphe, étant donné que nous n'avons aucun échancier connu concernant la révision du plan d'affectation du territoire public.

Précisions concernant les variantes 2 et 3 :

Ces variantes :

- ▶ traversent une servitude de droit de passage;
- ▶ traversent les lots 342 et 343, du rang B, du cadastre de la Seigneurie de Mille-Vaches;
- ▶ touchent une partie non cadastrée de la seigneurie (chemin public) du rang B, en faveur des lots 2, 3, 4, 5, et 6 au cadastre de la Seigneurie avec les centrales hydroélectriques et le lot 341, du rang B, au cadastre de la Seigneurie de Mille-Vaches.



DESTINATAIRE : Monsieur Denis Talbot
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 10 juin 2002

OBJET : Réaménagement de la Route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf

N/Réf. : 7240 09 01 0500901
V/Réf. : 3211-05-389



À la suite de la demande de Madame Linda Tapin du 30 avril 2002 concernant la recevabilité de l'étude d'impact du ministère des Transports du Québec pour le projet cité en objet, nous vous transmettons les commentaires suivants, sous forme de questions précises à formuler à l'initiateur du projet :

- Quelles sont la délimitation de la zone d'alimentation des puits municipaux et la vulnérabilité des eaux souterraines les approvisionnant? Par rapport à ce contexte hydrogéologique, des mesures d'atténuation sont-elles nécessaires afin de prévenir la contamination de l'eau potable de la municipalité, soit au niveau de l'implantation de commerces sur l'accès # 3, de l'utilisation de fondants pour l'entretien hivernal des routes ou de risques de déversements accidentels?
- Même si la majeure partie des tourbières touchées dans la partie sud du projet sont à l'extérieur de la zone d'étude, il serait utile de préciser la direction de l'écoulement des eaux de surface qui en proviennent et le type de drainage (cours d'eau, fossés, etc.) ainsi que les modifications qui y seront apportées afin de déterminer l'impact du projet sur cette composante. Dans le cas de la tourbière située au centre sud du village, une description plus détaillée du cours d'eau la drainant et se rejetant près de l'église serait appropriée.

D'après le plan de zonage, les tourbières situées dans l'affectation *conservation* 26-RD seraient minérotrophes (p. 38 de l'étude d'impact). Les études « terrain » permettent-elles de confirmer que les tourbières touchées par le projet sont ombrotrophes ou minérotrophes?

Étant donné que les milieux humides sont dotés d'une productivité biologique importante, le ministère de l'Environnement favorise la préservation de ce type d'écosystème. De ce point de vue, quelles mesures sont possibles afin de réduire ou d'éliminer l'empiétement de l'accès # 2 dans la tourbière située au centre sud du village?

...2

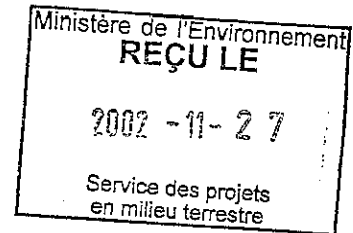
- On indique à la page 48 de l'étude d'impact que les réseaux d'égouts desservent environ le tiers des bâtiments de la municipalité et que les eaux usées sont rejetées sans traitement. Comment sont gérées les eaux usées provenant des habitations non reliées à ces réseaux? À notre avis, un impact positif de la réfection du réseau routier traversant cette municipalité serait d'y joindre une amélioration des infrastructures de collecte et de traitement des eaux usées, qui ont actuellement un effet négatif sur la qualité de l'environnement, notamment des ressources coquillières de ce secteur du fleuve Saint-Laurent. Il faut préciser que le ministère de l'Environnement n'accepte plus les extensions de réseau d'égouts dans le cas où un traitement des eaux usées n'y serait pas adjoint.
- Quelle est la localisation du site de déblais d'excavation du projet? Compte tenu de l'importance relative de sa superficie (5 ha), cet aspect du projet devrait être précisé afin d'être évalué.

Nous tenons à préciser que les activités non couvertes par le décret telles l'aménagement et l'exploitation d'une sablière, d'une carrière, d'équipement de concassage et de tamisage ou encore l'entreposage de terres végétales peuvent requérir un certificat d'autorisation à délivrer par la direction régionale.



Serge Beaulieu, agronome

SB/chl



NOTE

DESTINATAIRE : M^{me} Linda Tapin

DATE : Le 26 novembre 2002

OBJET : Étude d'impact « Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf » - Avis sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées -
V/R : 3211-05-389 - N/R : AUT-241 5145-04-18 [177]

La présente fait suite à votre demande d'analyse de recevabilité du document complémentaire de l'étude d'impact mentionnée en rubrique.

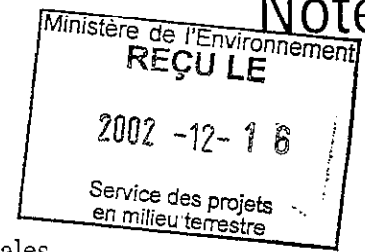
Aucune question n'ayant été soulevée et aucun nouvel élément n'étant venu s'ajouter relativement à notre champ de compétence dans le document complémentaire, nous jugeons cette étude d'impact recevable tout comme lors de l'avis de recevabilité précédent.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question concernant ce dossier.

Le directeur,

Léopold Gaudreau

LG/GJ/pd



DESTINATAIRE : Madame Céline Dupont
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 11 décembre 2002

OBJET : Réaménagement de la Route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf

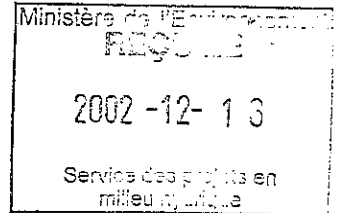
V/Réf. : 3211-05-389
N/Réf. : 7240 09 01 0500901

À la suite de la demande de M^{me} Linda Tapin du 20 novembre 2002, nous vous transmettons nos commentaires sur la recevabilité de l'étude d'impact du Ministère des Transports du Québec concernant le projet cité en objet.

À notre avis, les renseignements demandés ont été traités d'une façon satisfaisante et valable, à l'exception des points 2.6.1 et 2.6.2 du document « *Addenda, Réponses aux questions du MENV, octobre 2002* » concernant les impacts du projet sur l'approvisionnement en eau potable de la municipalité. Bien que nous comprenions que l'accès # 3 demeurera sous la juridiction de la municipalité, le nouveau tracé de la Route 138 sera situé en amont hydraulique des puits municipaux. Nous croyons donc que, dans notre champ de compétence, l'étude d'impact puisse être rendue publique sous réserve que ces interrogations soient répondues adéquatement.

SB/chl

Serge Beaulieu, agronome



→ Celine Dupont

Baie-Comeau, le 12 décembre 2002

Monsieur Yves Rochon

Direction de l'évaluation environnementale
des projets industriels en milieu hydrique
Ministère de l'Environnement et de la Faune
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Commentaires dans le cadre de la recevabilité
« Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf »
(réf. : 3211-05-389)**

Monsieur,

En réponse à votre envoi de documents concernant le projet en titre, nous n'avons aucun commentaire à fournir à la suite du dépôt des réponses aux questions additionnelles fournies par le promoteur.

Ce projet va dans le sens de nos préoccupations, soit une meilleure protection des citoyens.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional

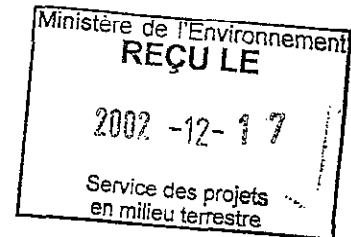
Martin Simard

MS/ML/np

c.c. M. Bernard Dubois, directeur des opérations territoriales de la sécurité civile

Le 13 décembre 2002

Madame Linda Tapin
Direction des évaluations environnementales
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7



N/Réf. : 7322-01.11
V/Réf. : 3211-05-389

Objet : Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf

Madame,

Pour faire suite à votre demande du 20 novembre 2002, vous trouverez ci-joint les questions et commentaires de la Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord concernant un deuxième avis de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement du réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf.

Nous vous transmettons cet avis dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (article 31.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Mario St-Pierre

MSP/MT/dc

P. j.

**Questions et commentaires
concernant le réaménagement de la route 138
à Sainte-Anne-de-Portneuf**

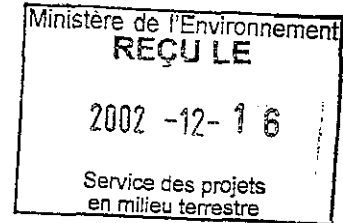
1. L'initiateur doit préciser les cas où il compte stabiliser les berges à l'aide de végétation et indiquer quelles espèces végétales il compte préconiser afin de végétaliser ces zones remaniées.
2. Afin d'obtenir une caractérisation faunique la plus représentative possible des tourbières présentes dans le secteur de l'étude, un inventaire *in situ* permettant de vérifier la présence d'espèces fauniques menacées, vulnérables et susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables doit être réalisé. Par la suite, l'initiateur doit évaluer les impacts potentiels des travaux sur les espèces présentes dans ces milieux.

Préparé par :

Marilou Tremblay

Direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord

2002-12-11



Le 13 décembre 2002

Madame Céline Dupont
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf

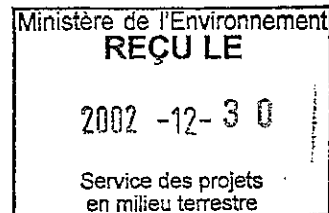
Madame,

Nous donnons suite à la correspondance adressée à monsieur Conrad Drolet le 20 novembre 2002 relative à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du projet susmentionné.

Nous vous informons que nous avons aucun commentaire à formuler sur le contenu des documents que vous nous avez soumis.

Veillez recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.

Denis Beaulieu,
responsable de la mise en valeur
du territoire



Québec, le 19 décembre 2002

Madame Céline Dupont
Direction des évaluations environnementales
Service des projets en milieu terrestre
Ministère de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est
Édifice Marie-Guyart, 6e étage, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET: Réaménagement de la route 138 à Sainte-Anne-de-Portneuf
V/Dossier: 3211-05-389
N/Dossier: X4 105 085

Madame,

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole n'avait pas de commentaires particuliers lors de l'examen de l'étude d'impact concernant ce projet. Aussi, le document complémentaire n'amène pas de commentaires supplémentaires relativement aux préoccupations du ministère qui ont été prises en considération de façon satisfaisante et valable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Claudel Gagnon, DADL